

**AVIS D'INFORMATION**  
**DES PORTEURS DE PARTS DU FCP**  
**GERER MONETAIRE**

Palatine Asset Management a approuvé la modification de la stratégie d'investissement de votre Fonds **GERER MONETAIRE**.

L'environnement de taux exceptionnellement bas perdure, les taux court terme qui étaient nettement entraînés à la baisse présentent désormais des rendements négatifs sur toute la courbe des taux à court terme.

Ce contexte nécessite d'élargir la limite de détention en direct et la maturité des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Ainsi, le FCP pourra détenir globalement en direct jusqu'à **85% maximum de l'actif net** en titres de créance émis ou garantis par un état membre de l'union européenne pouvant avoir **une maturité de 397 jours maximum**, au lieu d'une limite de détention de 70% maximum de l'actif net et d'une maturité de 6 mois précédemment fixées.

**Cette modification prend effet le 9 mai 2016.**

Ce changement permet une plus grande flexibilité pour l'allocation en titres de créance qui n'implique pas d'évolution substantielle du niveau de risque global du fonds, et toutes ses autres caractéristiques restent inchangées.

Cette communication est en conséquence strictement informative, et ne nécessite aucune démarche à effectuer concernant les positions actuellement détenues.

Nous vous invitons à consulter les documents de votre OPCVM (DICI et Prospectus) disponibles sur notre site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

Ils peuvent également vous être adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :  
Palatine Asset Management – 42, rue d'Anjou – 75382 PARIS Cedex 08

PALATINE ASSET MANAGEMENT